

le Président

COURRIER ARRIVE LE

25 FEV. 2019

MAIRIE DE SAINT MAGNE

MADAME BRIGITTE OCTON
MAIRE
12 ROUTE DE BORDEAUX
33125 ST MAGNE

Bordeaux, le 18 février 2019

Monsieur le maire,

Depuis son introduction en Gironde en 2004, le frelon asiatique (*Vespa Velutina Nigrithorax*) cause des dégâts irréversibles sur la faune et la flore de notre département, ainsi que dans le Lot-et-Garonne et en Dordogne. En effet, il n'est pas uniquement un fléau pour les apiculteurs, il est également dangereux pour l'homme, les animaux domestiques et la biodiversité animale et végétale.

L'ensemble des pollinisateurs risque de disparaître, mettant en péril les productions céréalières et fruitières.

Au regard de l'ampleur du phénomène, il est important que des opérations de piégeage soient réalisées dès la fin de l'hiver afin d'éviter que des nids primaires ne s'installent, limitant ainsi la croissance des colonies. Les pièges sont à placer près des ruches et des lieux où des nids de frelons asiatiques ont pu être aperçus l'an passé, et ce dès la fin du mois de février. Il est important d'inciter à l'installation de pièges à proximité des nids qui n'ont pas été détruits l'an passé car les fondatrices de nouveaux nids sont enfouies dans le sol aux alentours pour se protéger de l'hiver. Des mesures de protection des ruches apicoles doivent en outre être prises par les éleveurs.

Je vous invite à prendre connaissance de la méthode de construction de différents pièges et la période à laquelle ils doivent être installés sur le site www.gdsa33.com. Dans le commerce, ou sur le site du GDSA, vous pouvez retrouver des pièges de qualité. Cependant, ils peuvent être réalisés à partir d'une simple bouteille d'eau, goulot retourné, en mélangeant 2/3 de bière brune, 1/3 de vin blanc et une cuillère à soupe de sirop de cassis ou de framboise.

Convaincu que c'est par la multiplication des pièges que nous parviendrons à endiguer cette espèce invasive qui n'a, à ce jour, aucun autre prédateur, je sais pouvoir compter sur vous afin de diffuser largement ces informations.

Je vous prie de croire, Monsieur le maire, à l'assurance de mon engagement dévoué pour la Gironde.

Le Président du Conseil départemental,



Jean-Luc GLEYZE
Conseiller départemental du canton Sud-Gironde